

# BONUS

COLLÉGIENS

S A I S O N 2



1 collégien  
+  
1 pratique sportive  
ou culturelle  
= 60€\*

+ 20€

POUR LES COLLÉGIENS  
EN SITUATION DE  
HANDICAP

★ AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'INSCRIPTION  
DES COLLÉGIENS DANS UNE STRUCTURE SPORTIVE OU CULTURELLE

+ D'INFOS : [ARDECHE.FR/COLLEGIENS](https://www.ardecche.fr/collegiens)